

Soigner les semis pour une récolte homogène et de qualité

© 20/02/2018 | 🧑‍🌾 CLG • 📰 Terre-net Média

Le Groupement national interprofessionnel des semences et plants (Gnis) rappelle les étapes à suivre au semis du lin textile pour une meilleure valorisation de la fibre au teillage. Il précise que la culture doit être homogène à la récolte et que des précautions sont à prendre dès le semis : par exemple, la profondeur du semis et sa régularité sur la ligne constituent les premières étapes pour une linière homogène.

Selon le **Gnis**, la culture du **lin à fibre** doit d'abord se raisonner à l'échelle de la rotation. Il faut, en effet, prévoir au moins six à sept ans entre deux cultures de lin et, de préférence, la précéder d'une céréale dont il est conseillé d'exporter les pailles et de broyer les résidus afin de ne pas maintenir d'humidité dans le sol. « L'état hydrique du sol est essentiel pour obtenir de bons résultats. Il est nécessaire d'être vigilant au phénomène de battance qui empêcherait les plantules de traverser la croûte. » En soignant ainsi la préparation du sol, les graines de lin, fragiles, lèveront plus rapidement.

« Si l'état du sol au moment du semis est très important, la maîtrise du semis l'est tout autant », précise l'interprofession. Elle insiste sur le fait qu'une levée homogène est essentielle et donne ses préconisations :

- un semis à 1 cm de profondeur sur un sol régulier et sans zones de tassement (ou traces de roue). La graine a peu de réserve et un semis plus profond engendrera un retard à la levée, une hétérogénéité et même des pertes ;
- une vitesse d'avancement à 7 km/h pour maîtriser la régularité du semis sur les lignes ;
- utilisation de semences certifiées de **lin high tech**.

Les **semences certifiées** de lin high tech

Produites et multipliées dans les Hauts-de-France, la Normandie, l'Île-de-France et le Grand Est, il s'agit de semences traitées, suivies par les techniciens des entreprises avec des analyses internes en laboratoire et contrôlées au champ et avant commercialisation par le Service officiel de contrôle et de certification (Soc).